

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.15.39

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 25

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 A L'ASSOCIATION MEI-MVS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ET DU DISPOSITIF PLIE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

VU le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 30 juin 2015,

VU le protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la Loi des Finances 2022 actant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023,

VU la délibération n°2020.7.13.217 en date du 30 novembre 2020 relative à la signature d'une convention triennale 2021-2023 avec l'association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine,

VU la délibération n° 2022.8.15.169 du 19 décembre 2022 accordant à l'association Mission Emploi Insertion (MEI MVS) les avances sur la subvention 2023 pour la Mission Locale et pour le PLIE,

CONSIDERANT que l'association Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEIMVS) constitue pour la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) l'un des principaux leviers d'action au titre de sa compétence « insertion et emploi », dès lors que l'association concentre les deux dispositifs principaux d'exécution de cette compétence : Mission locale et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),

CONSIDERANT que les subventions attribuées visent à contribuer à la réalisation d'objectifs et d'activités s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Ville,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Article 2 : D'ATTRIBUER, pour l'année 2023, à l'association Mission Emploi Insertion une subvention au de 328 236 € pour la mise en oeuvre des dispositifs suivants :

- Mission locale : 195 142 €
- PLIE: 133 094 €

Article 3 : DE DIRE que les budgets nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Messieurs Vogel, Battail et Aguin ne prennent pas part au vote de la subvention MEIMVS.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-50639-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional